

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du mardi 28 février 2023

Date de la convocation	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures quinze minutes,
Le 16 février 2023	
Date de l'affichage	Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.
Le 16 février 2023	
Présents :	MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, JAMOIS, PEAUCELLIER, MM. DRELY, MARY, NACHUN, FAUCHEUX, FRANCOIS Marc, Mmes DERWEDUWEN, OUIN, LACOMBLED.
Excusés :	MM. ELIE et TESTARD.
Avait donné procuration :	Mr TESTARD à Mr PAILLART Mr ELIE à Mme PEREIRA
Secrétaire de séance :	Noémie JAMOIS

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du vendredi 21 octobre 2022
- SE 60 : adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois
- Adhésion ADTO Oise
- Nouvelle délibération pour city stade 30*15 avec marché public
- Nomination de délégués pour la commission appel offres
- Renouvellement convention EARL TESTARD/Mairie service hivernal
- Reprise de concession
- Dépenses Marché de Noël 2023
- Nouvelle délibération pour la circulation des poids lourds
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial stagiaire à temps complet au 16 avril 2023
- Création d'un contrat PEC agent des espaces verts au 19 avril 2023
- Contrat d'un contrat PEC agent d'entretien au 25 août 2023
- Brocante 2023 – nomination d'un régisseur et tarifs ml
- Régie cantine/garderie – modification de l'acte constitutif
- Questions diverses.

1 - Adoption du Procès-Verbal du vendredi 21 octobre 2022

Pas de remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 – SE 60 : adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Proposition de Monsieur PAILLART :

La Communauté de Communes du Clermontois par délibération en date du 10 octobre 2022 et la Communauté de Communes du Pays de Valois par délibération en date du 29 septembre 2022 ont sollicité leur adhésion au SE60 afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) ». Lors de l'assemblée du SE 60 en date du 13 décembre 2022 un avis favorable a été donné pour leur adhésion. L'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ordonne que le syndicat notifie la décision aux communes adhérentes pour accord.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au SE60 afin de transférer la compétence optionnelle « maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) »

3 - Adhésion ADTO-SAO

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

ADTO (assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) – SAO (société d'aménagement de l'Oise).

L'ADTO-SAO est une société publique locale (SPL) qui apporte une assistance technique aux collectivités dans des domaines variés par exemple « montage » de dossiers dans le cadre des appels d'offres marchés publics.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- Entrée au capital de la société publique locale ADTO-SAO par l'achat d'au moins une action d'une valeur nominale de 150 €.
- Approbation des Statuts et du règlement intérieur qui s'imposent à chaque actionnaire
- Abonnement annuel : 632€ (calculée sur la base de la population du village, 1 € /habitant et par an)

La résiliation d'adhésion est possible après avoir vendu l'action.

La commune de Milly sur Thérain est adhérente à cet organisme et en est satisfaite (le dossier pour la création de la nouvelle classe a été géré par l'ADTO-SAO).

2 délégués doivent être nommés pour participer au Conseil d'Administration de l'Association
Noémie JAMOIS et Bernard DRELY se présentent.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer à l'ADTO, autorise le Maire à signer tous actes administratifs correspondants et nomme les délégués suivants :

**Noémie JAMOIS est nommée déléguée titulaire
Bernard DRELY est nommé délégué suppléant**

4 – Nouvelle délibération pour city stade 30x15 avec appel d'offres

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Dans le cadre du programme de construction d'Equipements Sportifs de Proximité (ESP) porté par le Conseil Départemental de l'Oise, notre commune a fait acte de candidature en janvier 2021.

Le département était le maître d'ouvrage et finançait le projet à hauteur de 70%.

A compter du 1^{er} janvier 2023 ce dispositif a évolué pour permettre plus de souplesse aux communes.

Le financement de ce type d'équipements est désormais intégré au titre du dispositif de l'aide aux communes. La collectivité est dorénavant Maître d'ouvrage, elle a le choix du prestataire et du suivi du chantier.

Le soutien financier du Conseil Départemental se fera sous forme de subvention exceptionnelle à hauteur de 75 %, calculée sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 150 000 € HT.

Pour bénéficier de cette aide de 75 %, les dimensions de l'EPS (city stade) doivent être à minima de 15mx30 m et à maxima de 18mx38m.

Le devis de notre projet s'élève à 140 155 €HT et devra donc faire l'objet d'un appel d'offres (subvention de 105 116 € - restera à la charge de la commune 35 039 €).

Le devis de notre précédent choix pour EPS aux dimensions 24mx12m s'élevait à 99 953 € HT mais la subvention serait calculée au taux de 34% (soit une subvention de 33 984 € et un reste à la charge de la commune de 65 969 €)

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le projet ci-dessus énuméré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et une dérogation anticipée pour commencement des travaux.

5 – Nomination de délégués pour la Commission d'appel d'offres pour le projet de city stade

Proposition de M. Le Maire :

Pour ouvrir les plis lors de la commission d'appel d'offres pour la création du city stade des délégués doivent être nommés :

Se présente : Mr PAILLART, Mme LACOMBLE, Mr MARY, Mme FRANCOIS, Mme PEREIRA, Mr DRELY.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de nommer Mr PAILLART, Mme LACOMBLE et Mme FRANCOIS délégués titulaires, Mr MARY, Mme PEREIRA, Mr DRELY délégués suppléants pour la commission d'appel d'offres pour le dossier du city stade.

6 – Renouvellement de la convention EARL TESTARD/Mairie service hivernal

Proposition de M. Le Maire :

En 2013 la commune a fait l'acquisition d'une lame de déneigement mais le tracteur communal actuel est vieillissant, de nombreuses réparations ont été effectuées et afin de le préserver il est déconseillé de monter la lame de déneigement sur celui-ci.

En 2019 la commune avait passée une convention avec la EARL TESTARD exploitant agricole pour les services hivernaux. (Passage de la lame de déneigement et salage occasionnel dans le village)

La commune envisage de renouveler la convention avec L'EARL TESTARD pour une durée de 3 ans. (Passage de la lame de déneigement et salage occasionnel dans le village). Le salage sera prioritairement assuré par le cantonnier actuellement en poste.

Coût pour le déneigement : 60€ de l'heure

Coût pour le salage : 45€ de l'heure

Monsieur PAILLART rappelle qu'en date du 12 janvier 2017 la commune a pris un arrêté signalant que « par temps de neige ou de verglas, les propriétaires et locataires sont tenus de nettoyer les trottoirs devant leur maison

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention avec l'EARL TESTARD pour le passage de la lame de déneigement et le salage du village comme énuméré ci-dessus.

7 – Reprise de concession

Proposition de M. Le Maire :

En novembre 2022 la commune a reçu un mail d'une maison de retraite l'informant que l'un de ses résidents souhaiterait revendre à la mairie la concession acquise au cimetière d'Herchies en 2001 (cette personne ne désire plus être inhumé dans notre commune).

Coût de la concession acquise en 2001 : 1 200 francs soit 183 euros répartis comme suit :

122€ part communale

61€ reversé au CCAS (désormais dissout)

La personne sera remboursée uniquement de la part communale soit 122€

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reprendre la concession sur la base de 122€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs correspondants.

8 – Dépenses marché de Noël 2023

Proposition de M. Le Maire :

Monsieur PAILLART expose les dépenses du marché de Noël 2022

Entreprise Thébault : 792€ TTC (installation de câblages électriques)

Feu d'artifice : 0€ (prestation gratuite)

Maître-chien : 250 €

Dépenses buvette : 116.74€

Madame FRANCOIS suggère d'augmenter le budget du marché de Noël 2023 et de revoir l'organisation du feu d'artifice (normes de sécurité à respecter). Elle précise qu'en ce qui concerne la recette buvette celle-ci est toujours entièrement reversée à l'AFM mais que le règlement de l'association nous autorise à déduire 10% des frais d'organisation (achats divers pour buvette et tombola).

Après un large débat le montant du budget sera de 1 500€.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prévoir 1 500€ au budget pour l'organisation du marché de Noël.

9 – Nouvelle délibération pour la circulation des poids lourds

Proposition de M. Le Maire :

Lors d'un précédent Conseil Municipal il avait été décidé d'interdire le passage des poids lourds de plus de 15 tonnes dans la rue Georges Hernoux.

Sur les conseils de l'UTD de Songeons (service voirie du Conseil Départemental) les panneaux ont été installés à l'angle de la place Ambroise Mignot ainsi qu'à hauteur du N° 25. Cette interdiction n'est pas respectée notamment par les très gros semi-remorques qui, une fois engagé ne peuvent plus faire demi-tour.

Monsieur PAILLART et Madame FRANCOIS ont rencontré les maires de Pierrefitte-en-Beauvaisis et de La Neuville-Vault (communes très impactées également par la circulation de poids lourds) afin de leur proposer une interdiction aux + de 15 tonnes sur l'ensemble des 3 communes (sauf exploitants agricoles et dessertes locales).

Des panneaux de signalisation routière seraient installés aux entrées de chaque commune ainsi qu'en amont afin de laisser aux routiers la possibilité de choisir une nouvelle direction pour suivre leur itinéraire.

Monsieur ROUTIER (Maire de Pierrefitte-en-Beauvaisis et Monsieur GILLES (Maire de La Neuville-Vault) vont soumettre cette proposition lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'interdire la circulation des poids lourds de plus de 15 tonnes sur l'ensemble du territoire de la commune (sauf exploitants agricoles et dessertes locales).

10 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial stagiaire à temps complet au 16 avril 2023

Monsieur PAILLART expose que l'agent d'entretien espaces verts en contrat CDD depuis 3 ans (et 1 an en contrat PEC) donne satisfaction dans son travail.

Monsieur PAILLART propose de nommer cet agent au poste d'adjoint technique territorial stagiaire à temps complet pendant 1 an à effet du 16 avril 2023 sur un temps d'emploi de 35h/semaine.
A l'issue de cette période de stage, si son année a été concluante, il intégrera la fonction publique territoriale.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un poste d'adjoint technique territorial stagiaire à effet du 16 avril 2023 pour un temps d'emploi de 35h/semaine et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs correspondants.

11 – Création d'un contrat PEC agent des espaces verts au 19 avril 2023 pour un temps d'emploi de 20h/semaine

Proposition de M. Le Maire :

Chaque année pour la période d'été la commune embauche un agent en contrat PEC pour pallier à l'entretien des espaces verts du village.

Actuellement nous avons un agent dont le contrat pourrait être renouvelé 6 mois. Nous attendons une confirmation de Pôle Emploi.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un contrat PEC agent des espaces verts à effet du 19 avril 2023 pour un temps d'emploi de 20h/semaine.

12 – Création d'un contrat PEC agent d'entretien au groupe scolaire au 25 août 2023 pour un temps d'emploi de 20h/semaine

Proposition de M. Le Maire :

Chaque année la commune embauche un agent en contrat PEC pour l'entretien des locaux au groupe scolaire.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un contrat PEC agent d'entretien au groupe scolaire à effet du 25 août 2023 pour un temps d'emploi de 20h/semaine.

13 – Brocante 2023 – nomination d'un régisseur et tarif du metre linéaire

Proposition de M. Le Maire :

FETE : La fête foraine aura lieu les 20, 21 et 22 mai 2023

BROCANTE : La 37^{ème} brocante aura lieu le dimanche 21 mai 2023.

Madame FRANCOIS propose d'augmenter le prix du mètre linéaire de la brocante, 4 €/ml (en lieu et place de 3€/ml).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de passer à 4€ le ml.

Un mètre sera offert dès l'achat du 1^{er} mètre. Brocante au profit de l'Association de parents d'élèves HERCHIESCHOOL. Inscription à partir du 17 avril 2023 jusqu'au 16 mai 2023.

Monsieur Philippe NACHUN est nommé régisseur titulaire et Madame Denise DERWEDUWEN régisseur suppléante.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'organiser la fête communale les 20 21 et 22 mai 2023, la brocante le dimanche 21 mai 2023 au profit de l'Association Herchieschool. Le prix de 4€/ml et qu'un mètre soit offert dès l'achat du 1^{er} mètre. Monsieur Philippe NACHUN est nommé régisseur titulaire et Madame Denise DERWEDUWEN régisseur suppléante.

14 – Régie cantine/garderie – modification de l'acte constitutif

Proposition de M. Le Maire :

La trésorerie souhaite que l'acte constitutif de la régie cantine soit modifié comme suit :

- 1- Acte constitutif régie « cantine et garderie » en lieu et place de « régie cantine » régisseur Madame Fabienne OUIN
- 2- Suppression du mot « numéraire » car les parents règlent en carte bleue.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'acte constitutif comme précisé ci- dessus.

15 – Questions diverses

✓ **Madame FRANCOIS :**

- Informe que l'Entreprise THEBAULT a démonté gracieusement les illuminations de Noël (le coût aurait été de 400€). La Municipalité remercie Monsieur THEBAULT.
- Informe que la réunion pêche rivière aura lieu le samedi 4 mars prochain à l'annexe de la mairie. Le règlement de la pêche en rivière a été modifié par la commission pêche : 3 truites /jour et par pêcheur en lieu et place de 5 les autres années. Un empoissonnement de 60 kg de truites Arc En Ciel aura lieu mercredi 8 mars.
Suite à la pollution du Thérain en octobre dernier et pour tenter de préserver ce qu'il reste dans la rivière, il a également été décidé de remettre à l'eau toute truite Fario pêchée sur les 3 parcours (NO KILL) et de recenser le nombre de truites sauvages encore présentes (un tableau de comptabilisation sera remis à chaque pêcheur).
- Ciné rural : la première séance du dimanche 19 février 2023 avec en projection le film « la guerre des lulus » c'est très bien passée et une soixantaine de personnes se sont déplacées.
43 adultes et 8 enfants – recette 196€ pour le ciné rural.
Le pot offert à l'issue de la séance a été très apprécié et a permis d'échanger avec les administrés
Prochaine projection le samedi 15 avril 2023 avec 2 projections
Horaires 16h Maurice le chat (dessin animé) et 18h Les petites victoires (film)

✓ **Madame PEREIRA :**

Préparation du marché de Noël 2023

- Date : 2 décembre 2023
- 38 exposants de contacté – date de réponse pour inscription avant le 20 mars 2023
- Réservation des barnums effectuée
- Recensement des tâches pour rétroplanning

✓ **Madame DERWEDUWEN :**

Souhaite savoir ou en sont les travaux suivants :

- Pignon annexe mairie
 - Réponse : les travaux sont prévus prochainement
- Porche église
 - Réponse : les travaux vont commencer en avril prochain
- Fenêtres mairie et école
 - Réponse : la commune attend les accords de subvention
- Etude sur les inondations de juin 2021
 - Le dossier est en cours d'exploitation avec les services de l'Etat
- Eclairage public – changement des poteaux
 - Les travaux sont en cours
- Accident de la semaine dernière au pont d'Herchies
 - Le conducteur a rempli un constat « amiable » avec la mairie. Il a perdu le contrôle de son véhicule dans le virage et a terminé sa route dans le pont.

Elle propose de faire un ramassage des déchets dans les chemins et dans le village. Démarche citoyenne.

✓ **Monsieur NACHUN :**

- Informe qu'il faudrait prévoir une date pour la manifestation Napoléonienne car les agendas de l'Association se remplissent.
 - Réponse à l'unanimité : si l'agenda de l'Association le permet : il est proposé le samedi et dimanche 22 et 23 juin 2024 mais il faudrait qu'un autre événement soit associé à cette manifestation – Madame FRANCOIS informe que le Comité des Fêtes d'Herchies organisera un repas champêtre le 23 juin sur la place du village.

Il rappelle les tarifs qui avaient été évoqués lors de la dernière réunion de conseil.

Coût pour 1 camp de 15 comédiens : 70€/par figurant soit 1 050 € soit pour 3 camps un coût total de 3 150€.

Monsieur PAILLART informe que cela est trop coûteux pour le budget communal et qu'il faudra réduire le nombre de figurants.

Mesdames PEREIRA et JAMOIS pensent qu'il existe peut-être des aides culturelles.

Monsieur NACHUN se rapproche de l'Association pour la disponibilité les 23 et 24 juin 2024 et demande des informations complémentaires pour réduire le nombre de participants ainsi que pour l'obtention d'éventuelles aides culturelles.

✓ **Madame OUIN :**

- Informe que le plateau de jeux au groupe scolaire est défectueux et dangereux. Le revêtement en gazon synthétique est gondolé, déchiré et a des bosses.

✓ **Madame LACOMBLED :**

- Souhaite savoir si en 2023 il y aura un repas des aînés et en 2024 des vœux du Maire.
 - Réponse : si plus de virus du COVID les activités reprendront
- Serait-il possible d'installer un distributeur de légumes avec des produits de la ferme dans le village
 - Réponse : cela ne serait pas rentable, il y a déjà une vente à la ferme à Pierrefitte-en-Beauvaisis ainsi qu'un distributeur à Saint-Omer-en-Chaussée.
- Elle informe qu'à Bucamps une personne ramasse les déchets verts des administrés pour donner aux poules et les œufs sont donnés aux administrés.
- Le mini-bus de l'Agglo ne passe plus dans le village le samedi matin
 - Réponse : le minibus ne doit plus passer systématiquement mais à la demande. Madame FRANCOIS va se renseigner auprès de COROLIS.
- Elle informe également qu'elle fait du co-voiturage avec des personnes d'Herchies sur le site KLAXIT.com

✓ **Monsieur Marc FRANCOIS :**

Félicite le travail des employés communaux pour la haie de fagots créée à côté du cimetière pour éviter les coulées de boue provenant du champ lors de fortes pluies.

La séance est levée à 21h10.